



VILLE DE BEAUMONT

Benoit GLIBERT
Notaire
Rue de la Déportation, 26
6500 BEAUMONT

Objet : INFORMATIONS NOTARIALES
Nos références : 223/2025
Vos références : dossier n°2025/08625

Beaumont, le 15 décembre 2025

Maître,

En réponse à votre demande relative à deux pâtures sises Harnibois à 6500 SOLRE-SAINT-GERY, appartenant à nous vous adressons les informations suivantes :

- Une pâture cadastrée section C n°462 H8 P0000 ;
Une pâture cadastrée section C n°487 P0000 ;

La parcelle C462H8 se situe en grande partie en zone agricole et en petite partie en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur de THUIN-CHIMAY adopté par AR du 10/09/1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

La parcelle C487 se situe en zone agricole au plan de secteur de THUIN-CHIMAY adopté par AR du 10/09/1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

Les biens sont situés dans le périmètre des Guides Régionaux d'Urbanisme (GRU) suivants :

- Accès aux personnes à mobilité réduite.
- Enseignes et dispositifs de publicité.

Les biens sont concernés par des risques d'érosion hydrique diffuse à taux très faible pour une prairie et des risques de ruissellement diffus.

Il appert la présence de karst sur la parcelle C462H8.

La parcelle C462H8 se situe en grande partie en zone de contraintes karstiques.

La parcelle C487 se situe en zone d'assainissement autonome.

La parcelle C462H8 se situe en petite partie en zone d'assainissement transitoire et en grande partie en zone d'assainissement autonome.

La parcelle C462H8 est soumise à la réglementation de l'article D.IV.57 du CoDT. A ce titre, un permis d'urbanisme peut être refusé ou être assorti de conditions. Les commissions consultées sont susceptibles de solliciter des études complémentaires telles que, par exemple, une étude hydraulique, géotechnique ou





VILLE DE BEAUMONT

Il appert la présence d'un élément sur la parcelle C487 qui ne semble pas être repris au cadastre. Par ailleurs, un complément d'informations a été réclamé à l'Etude sans succès.

Pour votre bonne information, aucun permis d'urbanisme n'a été retrouvé pour les biens visés par la demande et sur base des éléments qui nous ont été communiqués.

Ces renseignements sont simplement indicatifs et sont délivrés sous réserve des éléments transmis par le notaire des vendeurs et sans reconnaissance de responsabilité.

Veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

Pour le Collège :

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

L. STASSIN

B. LAMBERT

